

le 20 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V 138 Vœu relatif à l'avenir de la Samaritaine.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la nécessité absolue pour le quartier de trouver une issue au contentieux qui bloque actuellement le projet de la Samaritaine ;

Considérant que la fermeture de la Samaritaine depuis 10 ans a entraîné une véritable "nécrose" commerciale dans l'ensemble du secteur ;

Considérant la fragilité économique des commerces voisins de la Samaritaine ;

Considérant les conséquences de cette situation économique sur l'emploi dans le quartier ;

Considérant les enjeux d'intérêt général que présentent aujourd'hui avec encore plus d'acuité la réhabilitation de la Samaritaine ;

Considérant que le projet et la réouverture de la Samaritaine revitaliseraient le tissu urbain, patrimonial, économique et social du quartier ;

Considérant que l'aboutissement du projet permettrait de retrouver la vocation commerciale de ce lieu emblématique au cœur de la région Île-de-France ;

Considérant que près de 3 000 emplois directs et indirects sont en jeu ;

Considérant que 96 logements sociaux pourraient accueillir dans le cadre de cette réhabilitation environ 250 nouveaux habitants pour le 1^{er} arrondissement ;

Considérant que le projet permettra la création d'une crèche accueillant jusqu'à 96 enfants et 30 emplois ;

Considérant que le projet prévoit un hôtel 5 étoiles de 72 chambres, créateur de 519 emplois ;

Considérant que le projet prévoit également un pôle d'activité tertiaire de bureaux créant plus de 900 emplois ;

Considérant que le chantier, à lui seul, doit générer 1 800 emplois pendant 3 ans ;

Considérant l'attractivité économique et les nombreux emplois indirects que générerait la réouverture de la Samaritaine ;

Considérant enfin que si le projet ne démarre pas cette année, la redéfinition d'un nouveau projet pourrait prendre encore 8 à 10 ans ;

Considérant que le présent vœu a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil du 1^{er} arrondissement lors de sa séance du 30 mars 2015 ;

Sur proposition de M. Jean-François LEGARET et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu :

- le Conseil d'Etat se prononce dans des délais rapides sur le contentieux qui bloque le permis de construire de "l'îlot Rivoli" de la Samaritaine,
- le groupe "la Samaritaine" fasse connaître dès l'issue de la décision contentieuse le calendrier réactualisé des chantiers à venir,
- la Ville de Paris prenne attache avec l'association des commerçants Louvre-Rivoli et la Samaritaine afin de favoriser des projets d'animations commerciales et soutenir l'attractivité économique et l'emploi dans le quartier, prenant ainsi en compte leurs difficultés.